



## Aéroport fermé, mais des échanges ouverts



**Le mercredi 6 mai, s'est tenue une séance toute particulière du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-de-Marne (CHSCT 94).**

**D'abord pour le format :** nous étions en audioconférence.

**Ensuite pour l'ordre du jour :** il importait de faire le point sur la situation de la gestion de la crise du Coronavirus/Covid-19, et sur le plan de reprise d'activité (PRA) prévu localement.

**Par ailleurs, au niveau du calendrier :** nous étions à quelques jours du lancement du déconfinement et cela devenait urgent de consulter la représentation du personnel des diverses instances !

D'ailleurs, le comité technique local (CTL) de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) s'est tenu au même moment, ce 6 mai 2020.

**Enfin, la composition de ce CHSCT 94 était inédite,** tenue du CT DIPA en même temps oblige.

Certes, côté « haute » administration des Douanes, il n'y avait qu'une représentante.

Néanmoins, nous avons pu bénéficier de la participation de M<sup>me</sup> Lemaître-Prieto, coordinatrice nationale de la médecine de prévention au niveau ministériel.

**De fait, les échanges ont été instructifs et constructifs.** Depuis les équipements de protection, jusqu'aux mesures en matière de gestion du personnel.

Cela est d'autant plus notable, qu'il n'en a pas été forcément ainsi dans d'autres directions, où le « dialogue social » a réservé quelques surprises (cf déclaration préalable, annexée en page 5).



**La délégation SOLIDAIRES Finances était représentée par David Ferreira, Stéphane Baillin (SOLIDAIRES Finances Publiques), et Jean-Luc Cambigue (SOLIDAIRES Douanes). Pour plus de précisions, les contacter.**

# Introduction

## 1°) Participants

- a) Présidence :** M<sup>me</sup> Morin, directrice départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFiP94).
- b) Pour la « haute » administration des Douanes**  
– M<sup>me</sup> Kern-Proux, assistante de prévention.
- c) Pour les organisations syndicales (OS) :**  
SOLIDAIRES, CGT, FO.
- d) Acteurs de la prévention :**  
– Dr Lemaître-Prieto : médecin de prévention,

## 2°) Préalables

SOLIDAIRES a transmis une déclaration soulignant, après les impératives gouvernementales, la nécessité de protéger les personnels (déclaration disponible en annexe, page 5).

## I – Gestion du Covid-19 (présentation par Madame Lemaître-Prieto)

En préambule, le Dr Lemaître-Prieto, médecin de prévention, a rappelé que durant cette situation liée au Covid-19, le code de la santé publique s'appliquait à tout le monde. Puis l'entretien avec Madame Lemaître-Prieto s'est déroulé de 14h30 à 15h30, sous la forme d'un échange de questions-réponses.

### 1°) Rôle de la médecine de prévention et des équipes de santé et sécurité au travail

- a) Plan de reprise d'activité (PRA)**  
Le médecin de prévention a-t-il son mot à dire sur les PRA ?  
Le Dr Lemaître-Prieto déclare qu'elle peut être consultée afin de donner son avis. Elle a conseillé sur la rédaction des fiches de travail au niveau national.
- b) Dépistage/traçage**  
Le Dr Lemaître-Prieto déclare notamment que seuls les laboratoires seront habilités à faire des dépistages et le médecin de prévention participera au traçage (« *tracing* ») sur le principe du « *mieux dépister / mieux isoler* ». Ainsi, on pourra déterminer les personnels en contact et faire une prise en charge. Concernant le dépistage (« *testing* ») envisagé, elle précise qu'il s'agit avant tout de prévention et de conseil tant au niveau de la direction que des agents.
- c) Visite préalable inspecteur SST**  
SOLIDAIRES demande si l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) passera dans les services douaniers lors du redémarrage de l'activité ?  
Le Dr Lemaître-Prieto précise qu'une visite des locaux peut se faire en fonction de la disponibilité de l'ISST afin de voir les agents et les installations. Le but étant de vérifier les installations et de sensibiliser si nécessaire.

### 2°) Voies de contamination

- a) Aéroportée**  
Distanciation et si nécessaire port du masque. Le masque chirurgical se porte 4 heures. Une fois enlevé, on ne peut le remettre.  
**Jet :** Il ne doit pas être jeté dans la corbeille à papier, mais dans une poubelle prévue à cette usage.  
Il faut se laver les mains avant de le jeter, le jeter et se relaver les mains immédiatement après l'avoir retiré. Donc dans les toilettes.
- b) Par surfaces (notamment lisses et sèches) ou mains souillées**  
La voie de contamination principale est la voie manu-portée. Par conséquent, il faut se laver souvent les mains avec savon pendant 30 secondes si possible, sinon utiliser un gel hydroalcoolique. Le Dr Lemaître-Prieto précise que l'utilisation du gel doit se faire sur mains sèches mais également que la peau est une très bonne barrière. Selon elle, rien n'est pire que des gants sales (dangers liés à l'enlèvement des gants notamment qui peut servir de transmission).  
Le mieux est de se laver le plus fréquemment les mains avec du savon.

### ■ ■ ■ 3°) Autres

- a) Masques – transports :** SOLIDAIRES demande si l'employeur doit fournir les masques aux agents pour les trajets domicile-travail.  
Le Dr Lemaître-Prieto précise qu'actuellement aucune obligation n'incombe à l'employeur mais que cette question est étudiée au niveau interministériel.  
*NB : Si une telle obligation devait intervenir, dans un premier temps des masques chirurgicaux seraient distribués puis dans un second temps des masques grand public (lavables).*
- b) Produits d'entretien :** Les produits classiques de nettoyage des surfaces comme l'eau de Javel sont efficaces. Les détergents sont fournis par l'administration. C'est à l'employeur de procurer ces produits homologués par le médecin de prévention (« *si vous apportez vos propres produits, vous êtes responsables de leurs effets* »).
- c) Fragiles :** Elle déclare en outre que les agents vulnérables sont interdits en présentiel dans le cadre du PCA comme dans celui du déconfinement.
- d) Calendrier :** Elle précise que la 1<sup>ère</sup> phase de déconfinement se déroulera jusqu'au 3 juin.

**À l'issue de l'entretien le Dr Lemaître-Prieto précise être joignable par courriel pour toute question.**



## II – PRA : Plan de reprise (progressive) d'activité



### 1°) Présentation pour toutes les directions

Quelques obligations de l'employeur en termes de distanciation sociale et de configuration des locaux :

#### a) Garde d'enfants

Il est précisé que beaucoup d'agents seront en autorisation spéciale d'absence (ASA) sur les 2/3 premières semaines à cause de la reprise des écoles (tout le monde ne souhaitant pas faire rentrer son enfant et certaines seront fermées).

#### b) Ménage/antiseptique

- Produits : Mise à disposition de produits désinfectants pour les mains et les surfaces utilisées collectivement.  
- Postes de travail : Chaque agent doit nettoyer son poste à son arrivée et son départ.  
- Ventilation : Il est à ce titre préconisé de ne pas utiliser les ventilateurs et privilégier l'aération des pièces, 15 minutes le matin, 15 minutes à midi et 15 minutes avant de partir, si la configuration des locaux le permet.

#### c) Par ailleurs

- Méthode : Établissement de fiches destinées aux agents et aux chefs de service.  
- Télétravail : il reste la règle si possible.



### 2°) DR Orly (présentation par M<sup>me</sup> Kern-Proux, assistante de prévention / secrétaire générale régionale)

#### a) Contexte

Le PRA décline les orientations nationales de la DGDDI : ce qui suppose de se donner une méthode et un calendrier avant d'accomplir l'intégralité des missions douanières.

La reprise, en fonction de l'accroissement de l'activité (activité faible au départ), limitera le nombre d'agents en présentiel.

Le trafic des avions pour les vols commerciaux reste actuellement interrompu ; seuls 3 cargos par semaine se déplacent (activité essentiellement OP/CO). Présence néanmoins de la SURV, notamment maîtres de chien stupéfiants.

Les agents en PCA vont encore le rester.

Une reprise d'activité pourrait avoir lieu au mois de juin.

**b) Effectifs** : La mobilisation des personnels sera progressive et liée à la reprise des compagnies.

#### Services support (AG)

Les agents de la branche administration générale (AG) reprendront le 11/05 mais en effectifs dégradés. Une analyse au cas par cas sera effectuée pour les agents concernant les fragilités médicales et les gardes d'enfants (demande écrite et motivée des agents).

Si le télétravail est possible, il sera proposé. Installation de plexiglas, couplé à une rotation des agents.

Bureau (OP/CO) : Actuellement 2 agents opérations commerciales (OP/CO) cotés journalièrement pour le dédouanement et la LCF.

Accroissement du personnel à compter du 11/05 pour la gestion des procédures, l'export et l'avitaillement. Là encore, le télétravail sera privilégié pour les personnes fragiles et les gardes d'enfants.

Brigades (SURV) : La sécurisation des brigades jusqu'au mois de juin est effectuée par la brigade de surveillance extérieure (BSE) Orly Fret et Périphérie et la BSE Pistes.

#### c) Sécurité/Équipements de protection

Gel : M<sup>me</sup> Kern-Proux précise que le gel hydro-alcoolique est fourni régulièrement. Actuellement, compte tenu du peu d'agents présents sur place, les agents n'ont pas de gros besoins et il est toujours possible de s'approvisionner auprès de la DIP.A.

Plexiglas : Des parois en plexiglas seront installées pour matérialiser la distanciation.

Contrôles : Gants/Masques/gels seront utilisés.

Transport en véhicule : Port du masque obligatoire, tant pour les agents que l'infracteur.

#### d) Restauration

Collective : Ouverture d'un 2<sup>ème</sup> restaurant sur la plateforme d'Orly.

Utilisation des locaux sociaux pour déjeuner : Solution alternative pour que les agents puissent se restaurer à la brigade.

Si nécessaire certains agents pourront réchauffer leur plat et déjeuner ailleurs que dans le local social (contraire aux règles d'hygiène et sécurité si cela est pris sur les lieux de travail, mais c'est exceptionnel). SOLIDAIRES demande si la note concernant le remboursement des repas était toujours d'actualité. M<sup>me</sup> Kern-Proux précise que la note est toujours applicable pour les repas pris en soirée (taux : 17,50 €).

#### e) Gestion du personnel

Télétravail : Attribution d'ordinateur portables avec alternance de présentiel.

Aménagement des horaires : pour les personnes qui viennent en transport en commun (éviter certaines heures).

Communication : l'ensemble des collègues sera prévenu par la messagerie.



## III - Budget

**Décision** : Le montant des crédits de paiement n'ayant pas été alloué pour la période 2020 (233 933 €), il est décidé par accord unanime des OS présentes que le budget servirait notamment pour l'achat de masques.

**Concrètement** : le secrétariat du CHSCT déclare qu'il conviendra de trouver des fournisseurs (« faire du sourcing »). Une réflexion est demandée à l'ensemble des acteurs afin de faire remonter les idées concernant le matériel de protection (visières-gels-gants et autres équipements).



# Annexe

## Déclaration préalable de SOLIDAIRES Finances



**CHSCT 94**

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail du Val-de-Marne  
06/05/2020 - audioconférence



Conditions de travail

liminaire

## Plan de reprise d'activité (PRA)

**SOLIDAIRES Finances est extrêmement inquiet au regard de la gestion calamiteuse de cette épidémie** par notre gouvernement (probablement trop occupé à des « chamailleries »\*).

**En effet**, alors que le déconfinement a déjà eu lieu dans plusieurs pays, nous voilà contraints de nous réunir aujourd'hui, seulement 4 jours avant le déconfinement... Pire, le Premier Ministre doit s'exprimer demain pour donner les dernières orientations... le tout, la veille d'un week-end de 3 jours.

Pour les Finances publiques, les documents de la direction générale n'ont été adressés qu'hier soir (et heureusement que notre bureau national nous les a envoyés !). En Douanes, avant-hier soir.

**Face à une telle désorganisation** et au risque sanitaire induit, nous ne doutons pas un seul instant que toutes les personnes siégeant dans cette instance seront d'accord : **il y a urgence... à attendre !**

Ainsi, le déconfinement annoncé pour lundi ne pourra pas se faire et est repoussé de facto. Il ne pourra ensuite se faire que de façon très, très progressive.

**SOLIDAIRES Finances rappelle que la seule priorité est la protection des agents.** Dès lors :

– l'accueil physique doit être prohibé, dans l'attente notamment de certitudes scientifiques sur l'ensemble des paramètres de propagation de cette pandémie ;

– ce déconfinement progressif doit se traduire par le fait que le travail en présentiel doit continuer à être limité au strict nécessaire, tout en étant organisé de manière à respecter les mesures de distanciation physique (2m à minima entre les collègues dans les locaux par exemple) ;

– des équipements de protection individuels doivent être distribués (masques, visières...). Si le [Directeur général a confirmé le 29 avril la distribution de masques](#), nous ne voyons toujours rien venir !

– il y a un énorme flou sur les tests de dépistage annoncés (et sur leur efficacité), ce qui n'est pas fait pour rassurer.

– l'annonce de la priorité donnée au télétravail lorsque c'est possible est une excellente chose en cette période exceptionnelle. Il convient toutefois d'être extrêmement vigilant sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) que cela engendre (isolement...).

L'administration devra continuer à fournir le matériel nécessaire et, contrairement à ce qui a pu parfois se produire, s'assurer qu'il n'y a pas de pression d'exercée sur les agents qui sont en ASA (dont pour garde d'enfant) [...].

– la restauration collective est également un sujet d'inquiétude (et notamment à Créteil où elle a été maintenue).

– ce n'est pas parce que nous sommes en pleine campagne impôt sur le revenu (IR) qu'il ne faut penser qu'aux services impôts des particuliers (SIP). Beaucoup de services rouvriront un jour au public. Et eux aussi attendent des protections sur les bornes d'accueil, et ce dès maintenant !

*Et il convient également d'informer les agents au plus vite,  
car beaucoup sont persuadés qu'ils doivent reprendre le travail en masse dès lundi !*

**Pour finir, SOLIDAIRES Finances se doit également de rappeler les obligations légales pour chaque direction** du ressort de ce CHSCT (et qui viennent d'être rappelées par la jurisprudence Amazon et La Poste) : celle de mettre à jour le DUERP (et le PAP), pour chaque service concerné depuis la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ce avant la mise en place du Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Mais, nous ne pouvions pas nous quitter sans **remercier le Directeur général des Finances publiques pour son énième mensonge** : le 15 avril il nous demandait de ne pas nous inquiéter, car l'ordonnance sur le vol des jours de congés ferait l'objet d'une « application mesurée » à la DGFIP. La note d'hier en est au contraire une application très stricte ! (Même les agents en télétravail se verront retirer des jours, par exemple !?). SOLIDAIRES Finances rappelle que les agents n'ont pas eu à choisir : le confinement leur a été imposé et n'a pas été de tout repos !

**Alors, vous pourrez le dire à vos supérieurs : #NousNoublironsPas !**

\* Le choix de la date du 1<sup>er</sup> mai comme jour férié et chômé a été mondialement choisie en hommage aux **fusillés de Fourmies**. Ce tragique événement s'est déroulé le **1<sup>er</sup> mai 1891** à Fourmies (Nord). Ce jour-là, la **troupe** met fin dans le sang à une **manifestation** qui se voulait festive pour revendiquer la **journée de huit heures** et un salaire digne. Le bilan est de dix morts, dont deux enfants, et de 35 blessés. Bien que les forces de l'ordre aient été mises en cause, neuf manifestants furent condamnés pour **entrave à la liberté de travail, outrage et violence à agent et rébellion**, à des peines de prison de deux à quatre mois fermes. Vous comprenez donc pourquoi le fait qu'un Président (ultralibéral?) ose parler de 1<sup>er</sup> mai parfois « chameilleur » passe mal. Et encore plus lorsque l'on pense à la façon dont l'année dernière nous avons été gazés dès le départ, sans aucun motif valable (sans compter tous les manifestants qui ont perdu un œil avec des tirs de LBD pendant la crise des gilets jaunes ou autres manifestations).

## **Aéroport fermé, mais des échanges ouverts**



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes  
section d'Orly**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS  
tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [orly@solidaires-douanes.org](mailto:orly@solidaires-douanes.org)